



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants**

Espaces Naturels

469/2024 Espaces naturels Atlas de la biodiversité

Monsieur Gérard FREITAG expose :

L'importance de la biodiversité pour le bon équilibre des milieux naturels et de leur fonctionnalité, son impact sur le bien-être et la santé humaine n'est plus à démontrer. Un atlas de la biodiversité (ABC) consiste à faire le diagnostic de la biodiversité ordinaire ou remarquable d'un territoire. Il comporte un inventaire des espèces animales et végétales identifiées mais va au-delà d'une simple addition d'espèces. Il met en place une cartographie des habitats et des enjeux hiérarchisés : locaux, supra-locaux, nationaux (pour les espèces migratrices notamment). Il finalise un plan d'action permettant d'identifier les priorités pour conserver, restaurer et valoriser la biodiversité. Il suppose une forte communication auprès des aires éducatives et notamment des écoles.

L'ABC peut être communal ou intercommunal. L'intérêt d'un ABC intercommunal serait de prendre en compte l'ensemble d'un territoire dont l'identité correspond au bassin-versant de la Lièpvrette.

Pour la raison que la biodiversité y est somme toute mal connue, qu'elle est représentative de celle de l'ensemble d'un territoire, qu'elle y touche au plus près le bien-être des habitants et les aires éducatives, l'atlas envisagé pour notre communauté de communes porterait prioritairement sur les espaces urbains et péri-urbains tels que les vergers, les zones rocheuses proches des habitations, la ripisylve et les berges, les talus et bas-côtés des chemins, les murs de pierres sèches et autres murs, les parcs comme celui de la villa Burrus, les jardins ouvriers ou partagés, les friches, les cimetières, les espaces et monuments publics qui s'avèrent des sites d'accueil. Un élargissement à l'ensemble des espaces naturels, en particulier sous la forme d'une sensibilisation aux enjeux qu'ils comportent, est toutefois supposé lui aussi à partir de ce focus.

Des aides financières, sous réserve d'éligibilité, sont possibles jusqu'à 80 % de la dépense, notamment par l'Office Français de la biodiversité.

La commission "Environnement-Cadre de vie", lors de sa séance du 10 septembre 2024, s'est montrée favorable à la constitution d'un ABC intercommunal mais n'a jugé celui-ci envisageable

que sous la condition de cette éligibilité acquise, ce qui laisserait à charge pour la communauté de communes 20 % de la dépense, à savoir une somme maximale de 40 000 euros à mettre à disposition sur 3 ans.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'autoriser la demande d'aide pour un Atlas de la biodiversité intercommunal.

**Le Conseil Communautaire,
suite à la proposition de la Commission environnement et après avoir délibéré,**

APPROUVE la réalisation d'un Atlas de la biodiversité sur le territoire du Val d'Argent ;

AUTORISE le président à solliciter une subvention auprès l'Office Français de la biodiversité et auprès des autres institutions qui seraient impliquées dans le projet ;

APPROUVE l'inscription dans le budget 2025 et suivants.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,



Rémy VOINSON



Le Président,



Jean-Marc BURRUS